



**PSP Military Housing
Logement Militaire PSP
CFSU / USFC Ottawa
200 De Niverville Private
Ottawa, Ontario K1V 7N5
(613) 521-2696 Fax (613) 521-4574
pspmh@bellnet.ca**



CANNABIS DANS LE LOGEMENT MILITAIRE PSP

À compter du 17 octobre 2018, les occupants des logements militaires PSP et leurs invités pourront posséder et consommer du cannabis dans les limites de leur logement, y compris leurs façades avant et arrière.

Les logements militaires PSP sont considérés comme la résidence privée des membres des FAC et jouiront des mêmes droits et conditions que ceux qu'aurait un membre des FAC dans le secteur privé.

Loi sur le cannabis

DOAD 9004-1 Consommation de cannabis par les membres des FAC

Direction spécifique

- Les occupants et leurs invités seront autorisés de posséder et de consommer du cannabis dans les limites de leur propre l'URL, y compris la cour avant, la cour arrière et la remise située sur le site.
- Les occupants doivent respecter les règlements municipaux et / ou les Ordres permanents de la base, ordonnances municipales fédérales, provinciales et locales concernant la consommation de cannabis dans les lieux publics et toute restriction s'appliquant à la consommation de cannabis à proximité des écoles, des cours d'école et des aires de jeux publiques, ou tout autre lieu public fréquenté par des personnes de moins de 19 ans.
- Les occupants pourront cultiver jusqu'à 4 plants de cannabis par ménage pour leur consommation personnelle.
- Les occupants seront responsables financièrement de tout dommage lié à toute consommation et / ou culture de cannabis dans les ULR.
- La présente directive n'affecte pas le droit des occupants des logements militaires PSP qui ont été autorisés à accéder au cannabis à des fins médicales.
- Les occupants des logements militaires PSP et leurs personnes à charge sont tenus de faire des choix responsables en ce qui concerne leur consommation de cannabis à des fins récréatives ou médicales, de prendre en compte le principe de «bon voisinage» et de s'assurer que leur consommation de cannabis n'a pas d'impact négatif sur leurs voisins immédiats, leur quartier et leurs voisins. particulièrement les unités adjacentes.

- Les questions relatives concernant la consommation ou la culture inappropriée ou non autorisée de cannabis seront renvoyées à la chaîne de commandement.

Merci

Raymond Grégoire
Gestionnaire immobilier
LMPSP
Serving Those Who Serve/À votre service